



Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement du médecin prestataire

Actualisation données 2022

2023

Auteurs : Françoise De Wolf, Didier Willaert, Bernard Landtmeters,



IMA • AIM
Agence Intermutualiste



Colophon

- Sujet :** Actualisation de l'analyse de l'activité ambulatoire selon le conventionnement des médecins en 2022 afin d'évaluer l'évolution de la sécurité tarifaire
- Date de publication :** 22 avril 2024
- Rédaction :** Françoise De Wolf
- Références recommandées :** De Wolf Françoise, Didier Willaert, Landtmeters Bernard, (2023), Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement du médecin prestataire, AIM Agence Intermutualiste, Bruxelles.
- Coordonnées :** ASBL AIM • Avenue du Boulevard 21 B7 • 1210 Bruxelles
Tél. 02 891 72 11 • ima-aim@intermut.be • www.ima-aim.be
BCE 0478.655.210 • RPM Bruxelles

Ce document est disponible en téléchargement sur le site web www.ima-aim.be.

La reproduction partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Méthodologie.....	2
3. Résultats	4
3.1. Médecins actifs en ambulatoire.....	4
3.2. Evolution du nombre de médecins selon le conventionnement.....	5
3.3. Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement.....	10
3.4. Statut conventionnement médecins vs volume de consultations selon le statut du prestataire.....	13
3.5. Comparaison régionale.....	14
3.6. Sécurité tarifaire pour les patients précarisés	15
Annexes	16
Annexe 1. Comparaison taux de conventionnement des médecins vs volume de consultations selon le conventionnement (2022)	17
Annexe 2. Liste des codes qualification par spécialité	18
Annexe 3. Codes de nomenclature pris en compte pour la sélection des contacts ambulatoires.....	19



1. Introduction

Ce rapport analyse les évolutions du volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement du prestataire, qui faisait l'objet du rapport « Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement » d'octobre 2020, ceci afin d'évaluer les évolutions en termes de sécurité tarifaire pour le patient.

La proportion de contacts des patients avec un prestataire conventionné donne une indication sur l'accessibilité financière, hors maisons médicales et indépendamment de protections particulières (souscription individuelle à des assurances privées...).

L'analyse porte uniquement sur le statut de conventionnement du prestataire. Bien qu'un prestataire non conventionné ne facture pas nécessairement un montant plus élevé au patient, celui-ci n'a cependant aucune garantie au préalable à ce sujet.



2. Méthodologie

La méthodologie adoptée est la même que dans le rapport de 2020.

Les **contacts ambulatoires** sont définis comme suit : consultations et visites (honoraires de consultance pour les radiologues) ambulatoires attestées à des affiliés à un organismes assureurs (cf. annexe 3)

L'analyse porte sur les **prestataires** reconnus suivants, hors prestataires en formation (cf. annexe 2) :

- Les **médecins généralistes**
- Les **médecins spécialistes** : chaque spécialité à l'exception de la biologie clinique et anatomopathologie.

Prestataire « actif en ambulatoire » - seuil d'activité : un médecin est considéré comme actif s'il a attesté au minimum **500 consultations / visites / honoraires de consultance** au cours de l'année.

Conventionnement : Le conventionnement de la consultation est déterminé par le statut de conventionnement du prestataire qui l'a attesté, à la date de la prestation.

Limites

Le respect des tarifs de la convention n'est pas garanti pour les consultations / contacts attestés par des prestataires non conventionnés ou partiellement conventionnés. L'attestation de prestations par ces derniers n'implique toutefois pas l'application

systematique de suppléments d'honoraires. Etant donné le manque de transparence concernant l'attestation effective de suppléments d'honoraires, cet aspect n'a pas été étudié ici. Le présent rapport vise à évaluer l'éventualité de se voir attester des suppléments d'honoraires, il n'évalue pas l'attestation effective de ceux-ci.

Pour les prestataires partiellement conventionnés, les données de facturation ne permettant pas de distinguer les prestations réalisées au cours des périodes pendant lesquels le prestataire applique les tarifs de la convention des autres prestations. Nous avons dès lors isolés ces prestations dans une catégorie « partiellement conventionnés ».

Cette étude étant basée sur une sélection de codes nomenclature, l'activité ne donnant pas lieu à l'attestation de ces codes nomenclature, en particulier l'activité réalisée au sein d'institutions telles que des maisons médicales au forfait, n'est pas prise en compte dans les analyses. En 2022, l'accessibilité financière était garantie dans les maisons médicales au forfait pour les 543.698¹ affiliés qui y étaient inscrits (4,7% du nombre total d'assurés). L'accessibilité en médecine générale est dès lors sous-évaluée lorsqu'on la considère uniquement sous l'angle du conventionnement.

Vous trouverez des informations complémentaires sur les aspects méthodologiques dans le rapport 2020².

¹ Source : Rapport standardisé concernant les dépenses comptables de l'année 2022, INAMI.

² Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement, AIM, octobre 2020. <https://www.ima-aim.be/IMG/pdf/fr - rapport - volume d activite ambulatoire selon le conventionnement.pdf>



3. Résultats

3.1. Médecins actifs en ambulatoire

Le tableau suivant reprend, pour 2018 et 2022,

- Le nombre de médecins généralistes et de médecins spécialistes qui figure dans les statistiques de conventionnement de l'INAMI
- Le nombre de médecins généralistes et de médecins spécialistes qui ont attesté minimum 500 consultations au cours de l'année concernée
- Le nombre de consultations (y compris visites ou honoraires de consultance) attestées par les médecins qui ont attesté minimum 500 consultations au cours de l'année concernée

Tableau 1: Evolution du nombre de prestataires et de contacts par catégorie de prestataires (2018-2022)

	Nombre total de prestataires (INAMI)		Nombre de prestataires avec ≥ 500 contacts ambulatoires (AIM)		Nombre de contacts ambulatoires de prestataires « actifs en ambulatoire »	
	2018	2022	2018	2022	2018	2022
Médecins généralistes (*)	14.948	16.265	10.735	11.089	47.515.600	48.444.944
Médecins spécialistes (**)	24.731	26.564	13.795	15.634	32.671.471	35.660.858

(*) Code spécialité 003 et 004. Le « nombre total de prestataires » (données INAMI) reprend les codes spécialités 003, 004 mais aussi les codes spécialité 007 et 008.

(**) Uniquement les médecins spécialistes pris en compte dans l'étude cf. annexe 2 (exclusion des candidats spécialistes en formation, biologie clinique, anatomopathologie)

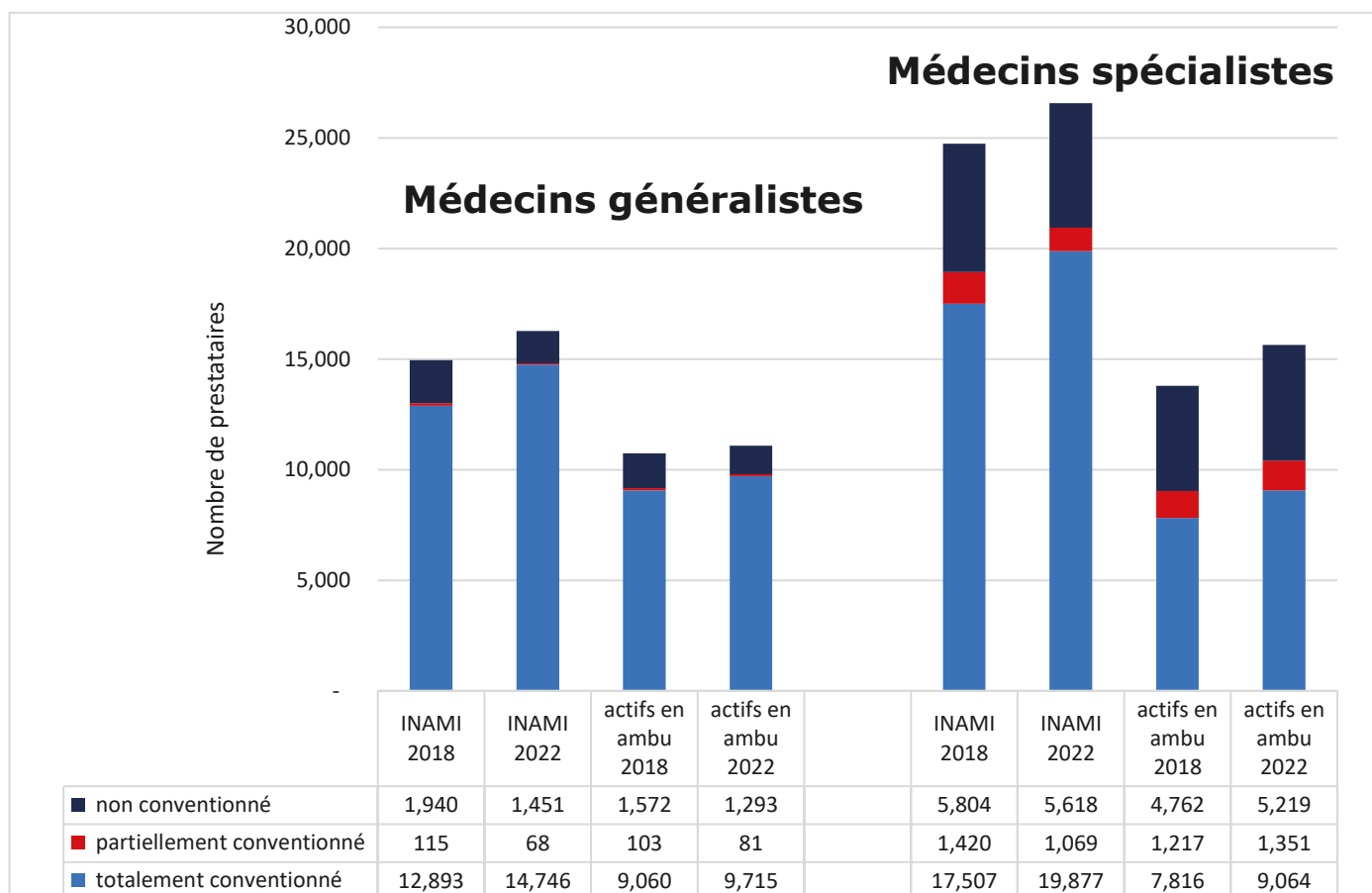
- Le nombre de médecins et le nombre de contacts ambulatoires ont augmentés entre 2018 et 2022.
- Le nombre de médecins « actifs en ambulatoire » (plus de 500 contacts ambulatoires) est nettement inférieur au nombre total de prestataires.

3.2. Evolution du nombre de médecins selon le conventionnement

Le graphique illustre, pour les médecins généralistes et pour les médecins spécialistes, l'évolution entre 2018 et 2022 :

- du nombre de médecins de chaque statut de conventionnement (statistiques de conventionnement de l'INAMI),
- du nombre de médecins ayant une activité ambulatoire (minimum 500 consultations).

Graphique 1 : Comparaison statistiques officielles INAMI vs médecins « actifs en ambulatoire » selon le statut de conventionnement : Médecins généralistes – médecins spécialistes



- Le nombre de médecins conventionnés a augmenté de 2018 à 2022. Le nombre de médecins généralistes non conventionnés a diminué.
- Bien que le nombre global de médecins spécialistes non conventionnés ait diminué, le nombre de médecins spécialistes non conventionnés actifs en ambulatoire a augmenté.
- C'est essentiellement parmi les médecins conventionnés que le nombre de prestataires actifs en ambulatoire est inférieur au nombre total de médecins.

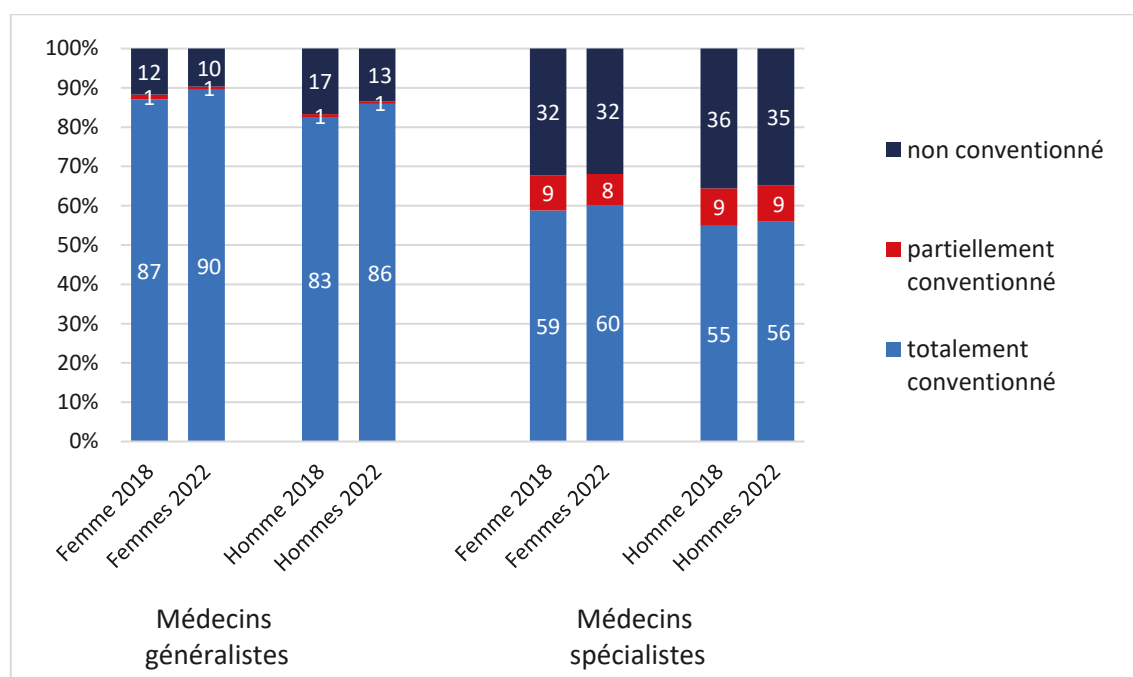
Tableau 2 : Comparaison statistiques officielles INAMI vs médecins « actifs en ambulatoire » par spécialités

	Nombre prestataire actif (données officielle INAMI au 11/3/2022)			Nombre de prestataires actifs en ambulatoire (> 500 consultations / an)		
	Total convent	Partiel convent	Non convent	Total convent	Partiel convent	Non convent
Médecins généralistes	14.746	68	1.451	9.715	81	1.293
Anesthésistes	2.473	18	114	380	14	33
Dermatologues	251	52	549	122	58	527
Chirurgiens plastiques	153	13	160	51	17	122
Ophtalmologues	469	81	738	219	94	733
Gynécologues	868	141	793	417	193	780
Chirurgiens orthopédistes	676	115	481	291	162	476
Stomatologues	221	26	140	104	39	117
Urologue	318	44	169	154	60	166
ORL	480	82	221	287	99	215
Neurochirurgiens	183	22	61	93	27	57
Méd phys et réadaptation	379	28	194	226	33	180
Radiologue	1.292	35	603	856	46	598
Chirurgiens	1.373	47	261	517	60	227
Cardiologues	958	66	328	614	79	310
Neuropsychiatres	121	2	14	17	1	8
Rhumatologues	201	20	57	150	25	50
Gastro-entérologues	652	52	153	472	61	144
Pédiatres	1.749	50	217	891	66	204
Radiothérapie	214	22	17	100	30	12
Psychiatres	2.021	42	171	935	49	128
Neurologues	644	28	56	471	37	49
Médecine nucléaire	314	4	19	125	2	15
Oncologues	323	14	8	242	16	7
Pneumologues	620	18	38	466	26	35
Médecine interne	1.335	41	39	833	54	24
Gériatres	415	-	2	24	1	1
Spéc en médecine aiguë	1.174	6	15	5	2	1

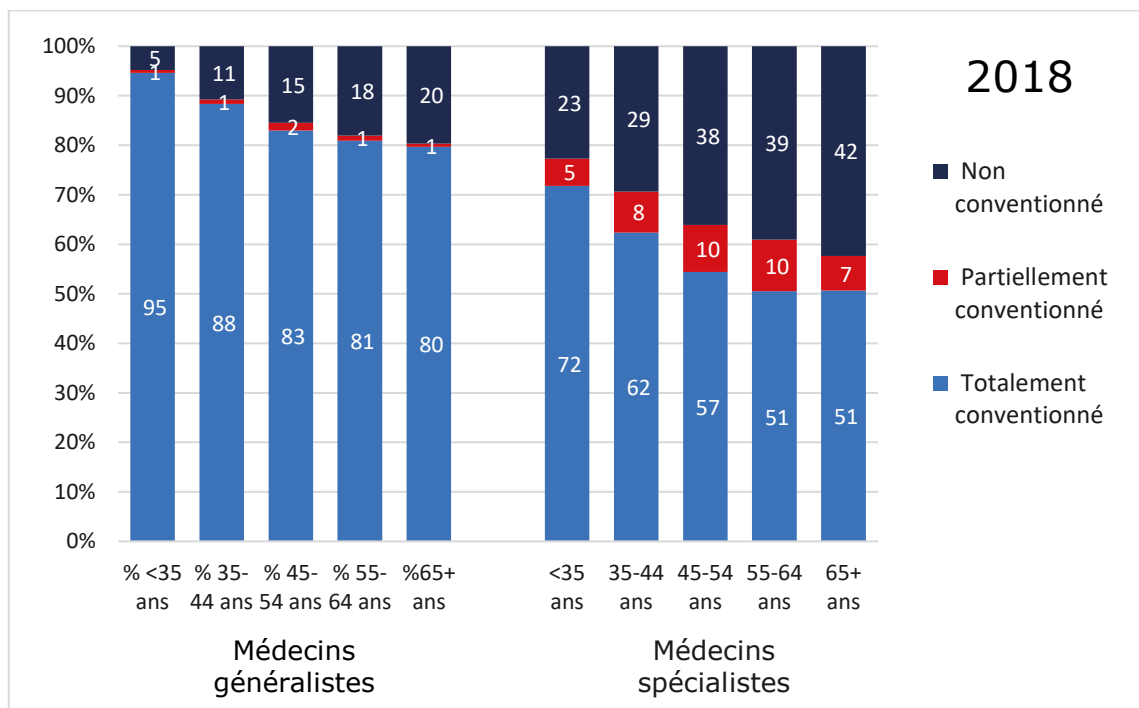
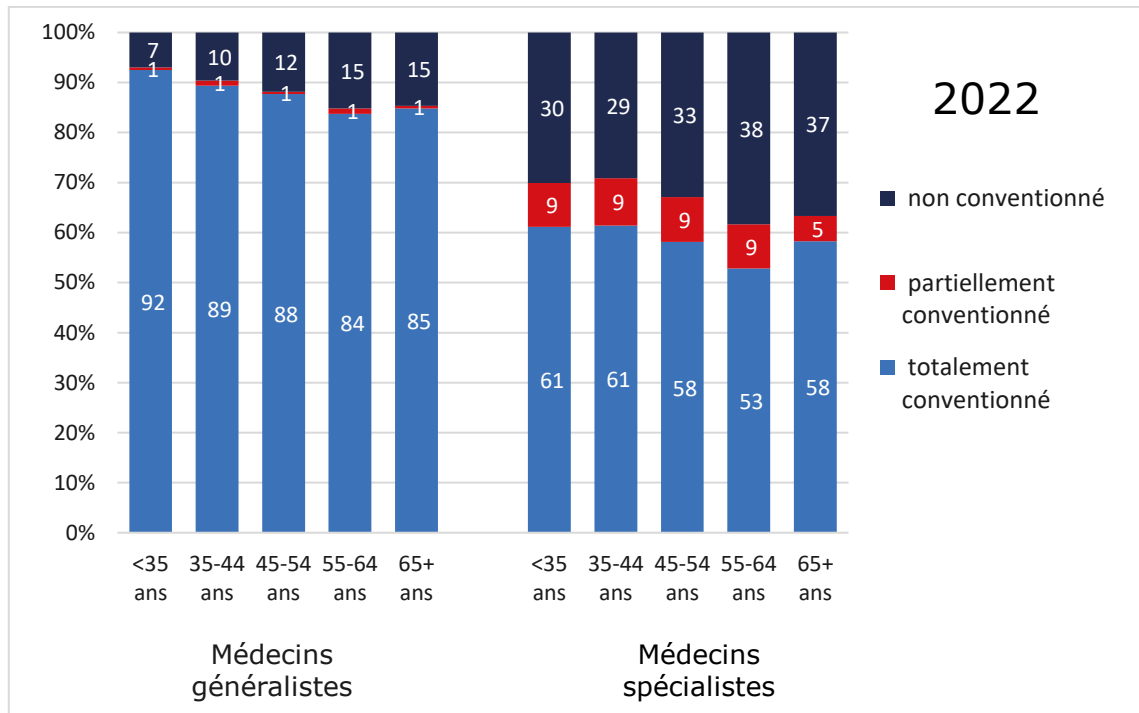
- Le taux de conventionnement des prestataires actifs en ambulatoire varie fortement selon les spécialités.
- La différence entre les nombre total de médecins spécialistes et le nombre de médecins actifs en ambulatoire varie fortement selon les spécialités.

Le nombre de prestataires actifs en ambulatoire peut dans certains cas dépasser le nombre de prestataires INAMI, par exemple s'ils débutent leur activité ou changent de statut en cours d'année.

Graphique 2 : Taux de conventionnement des prestataires actifs en ambulatoire selon le sexe (2018 - 2022)



Graphique 3 : Taux de conventionnement des prestataires actifs en ambulatoire par catégorie d'âge (2018 - 2022)

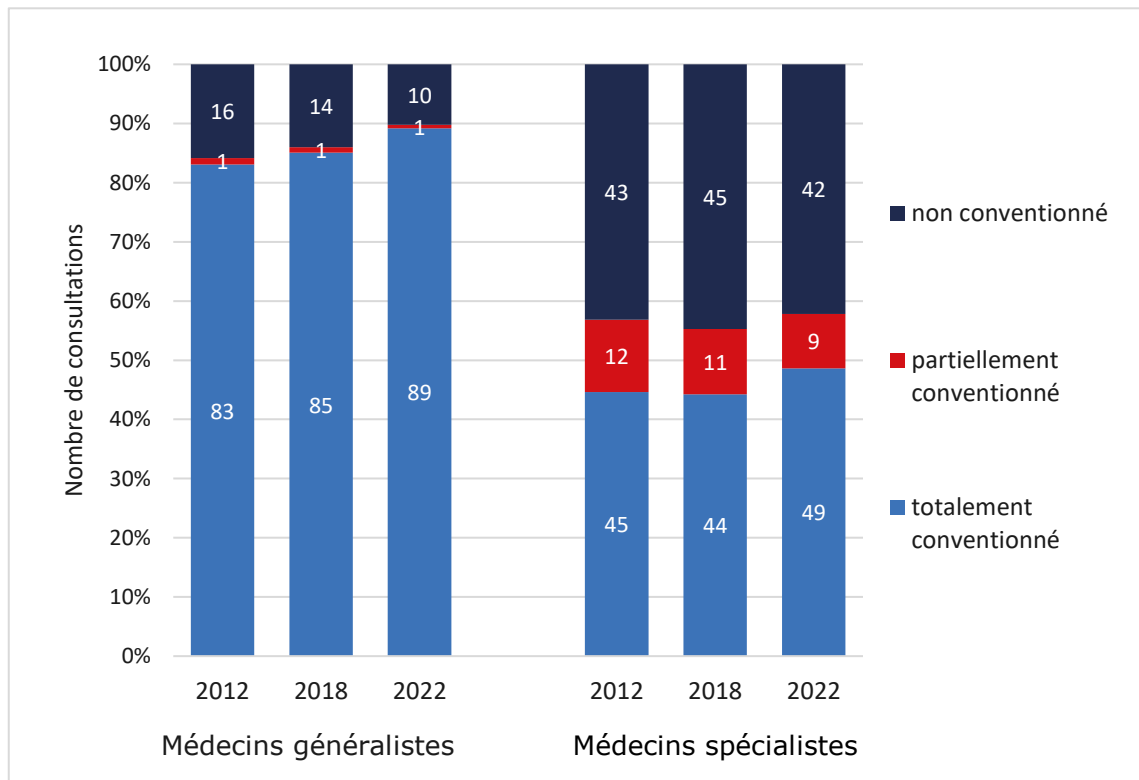


- La proportion de médecins déconventionnés a augmenté chez les jeunes spécialistes (<35 ans).

3.3. Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement

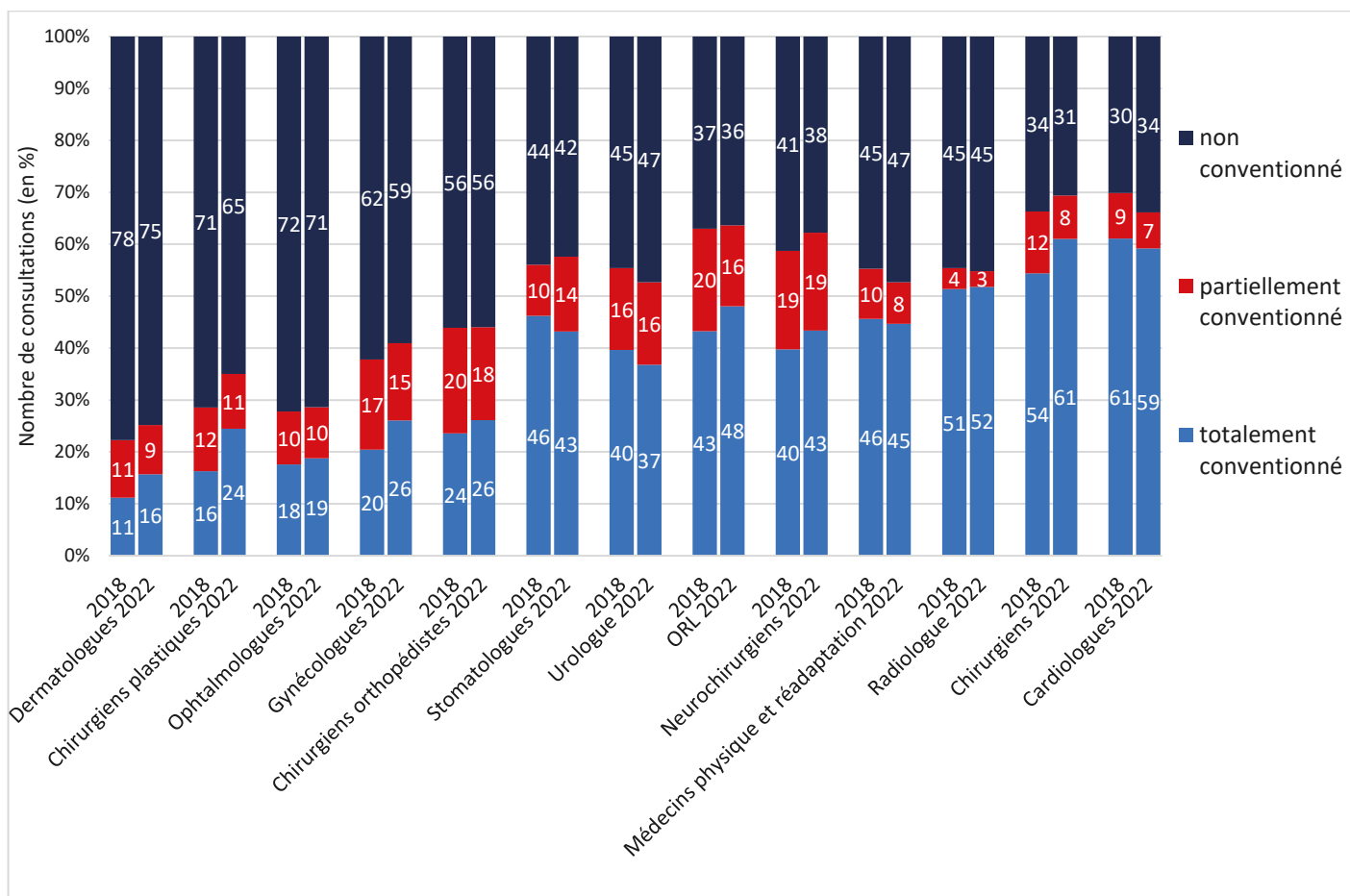
Le graphique suivant illustre l'évolution de la proportion de consultations attestées par des médecins totalement conventionnés, partiellement conventionnés ou non conventionnés

Graphique 4 : Evolution 2012-2022 de la proportion (en %) du nombre de consultations selon le conventionnement du prestataire



- Près de 90% des consultations chez des médecins généralistes sont attestées par des prestataires totalement conventionnés.
- Environ les moitié des consultations chez des médecins spécialistes sont attestées par des prestataires totalement conventionnés.
- Cette proportion a augmenté ces dernière années, tant pour les médecins généralistes que pour les médecins spécialistes.

Graphique 5 : Répartition du nombre de consultations selon le conventionnement du prestataire pour quelques spécialités – Evolution 2018-2022



- La proportion de consultations attestées par des spécialistes conventionnés varie fortement selon les spécialités.
- Cette proportion a augmenté entre 2018 et 2022 dans la majorité des spécialités, mais est en recul dans certains spécialités (cf. tableau 3).

Le tableau suivant donne l'évolution 2012-2018-2022 de la proportion (en %) de consultations selon le conventionnement du médecin pour chaque spécialité, ainsi que l'augmentation 2022 par rapport à 2018. Les chiffres figurent en rose si la proportion de consultations attestée par de médecins totalement conventionnés diminue ou si la proportion de consultations attestées par des médecins non conventionnés augmente.

Tableau 3 : Evolution 2012-2022 de la répartition du nombre de consultations selon le conventionnement du médecin, par spécialité.

	Conventionné total (en %)				Conventionné partiel (en %)				Non conventionné (en %)			
	2012	2018	2022	2022- 2018	2012	2018	2022	2022- 2018	2012	2018	2022	2022- 2018
Médecins généralistes	83,1	85,1	89,2	4,2	1,1	0,9	0,6	-0,3	15,8	14,0	10,2	-3,8
Médecins spécialistes	44,6	44,2	48,6	4,4	12,3	11,0	9,2	-1,8	43,1	44,7	42,2	-2,6
Anesthésistes	74,3	83,5	85,0	1,5	7,3	4,6	3,6	-1,1	18,5	11,9	11,4	-0,5
Dermatologues	13,4	11,2	15,7	4,5	11,4	11,1	9,5	-1,6	75,2	77,7	74,8	-2,9
Chirurgiens plastiques	15,8	16,3	24,4	8,1	11,0	12,2	10,6	-1,7	73,2	71,5	65,0	-6,5
Ophthalmologues	24,1	17,6	18,7	1,1	11,6	10,2	9,9	-0,3	64,3	72,2	71,4	-0,8
Gynécologues	19,7	20,4	26,1	5,6	18,2	17,4	14,9	-2,5	62,1	62,2	59,1	-3,2
Chirurgiens orthopédistes	33,0	23,5	26,1	2,6	18,9	20,3	17,9	-2,5	48,1	56,1	56,0	-0,1
Stomatologues	41,6	46,2	43,2	-3,0	11,9	9,9	14,4	4,6	46,5	43,9	42,4	-1,5
Urologue	40,1	39,6	36,8	-2,8	20,0	15,8	15,9	0,1	39,9	44,6	47,3	2,7
ORL	41,8	43,3	48,1	4,8	22,5	19,7	15,6	-4,1	35,7	37,0	36,3	-0,7
Neurochirurgiens	38,6	39,7	43,3	3,6	21,4	19,0	18,9	-0,1	39,9	41,3	37,8	-3,5
Méd phys. & réadaptation	48,9	45,6	44,6	-1,0	11,6	9,7	8,0	-1,7	39,5	44,7	47,3	2,7
Radiologue	50,7	51,4	51,8	0,4	4,1	4,0	3,0	-1,0	45,2	44,6	45,2	0,5
Chirurgiens	52,5	54,4	61,0	6,7	11,8	11,9	8,3	-3,6	35,7	33,7	30,6	-3,1
Cardiologues	66,7	61,1	59,2	-1,9	8,0	8,8	6,9	-1,8	25,3	30,2	33,9	3,7
Neuropsychiatres	48,9	62,7	66,9	4,2	19,9	7,2	5,5	-1,7	31,2	30,1	27,6	-2,4
Rhumatologues	49,1	60,5	64,5	4,0	20,1	11,3	11,1	-0,2	30,8	28,2	24,3	-3,8
Gastro-entérologues	65,3	63,5	69,2	5,7	13,4	11,1	9,4	-1,7	21,3	25,3	21,4	-4,0
Pédiatres	74,8	72,0	75,5	3,4	7,8	7,4	5,1	-2,3	17,5	20,6	19,4	-1,2
Radiothérapie	77,5	79,7	72,6	-7,1	15,9	14,5	20,1	5,5	6,7	5,8	7,4	1,6
Psychiatres	81,0	80,9	81,5	0,6	9,5	2,2	4,4	2,2	9,5	16,9	14,1	-2,9
Neurologues	77,5	81,7	85,7	4,0	8,0	6,8	5,8	-1,0	14,4	11,5	8,5	-3,0
Médecine nucléaire	82,2	85,4	85,8	0,4	10,0	6,0	1,9	-4,1	7,8	8,6	12,3	3,7
Oncologues	85,2	89,9	91,9	2,0	10,2	7,7	5,9	-1,8	4,6	2,4	2,3	-0,1
Pneumologues	83,4	86,5	87,6	1,2	7,1	4,5	4,3	-0,1	9,5	9,0	8,0	-1,0
Médecine interne	83,5	88,4	92,1	3,6	9,1	6,7	5,2	-1,5	7,4	4,8	2,7	-2,1
Gériatres	92,0	83,8	84,5	0,7	0,0	5,4	3,8	-1,6	8,0	10,8	11,7	0,9
Spéc. en médecine aiguë	33,0	78,0	63,7	-14,3	0,0	0,0	11,7	11,7	67,0	22,0	24,6	2,6

En rose : réduction de la proportion de contacts conventionnés ou augmentation de la proportion de contacts non conventionnés de 2018 à 2022,

En jaune : augmentation 2018-2022 de la proportion de contacts partiellement conventionnés

3.4. Statut conventionnement médecins vs volume de consultations selon le statut du prestataire

Le tableau suivant reprend pour 2018 et 2022 le pourcentage de médecins généralistes et de médecins spécialistes selon le statut de conventionnement, ainsi que la répartition du volume de consultations (y compris visites et honoraires de consultation) selon le statut de conventionnement du médecin qui a attesté la consultation.

Tableau 4 : Evolution 2018-2022 - médecins généralistes et médecins spécialistes

	% conventionnement prestataires (stats INAMI)		% conventionnement <u>prestataires actifs en ambulatoire</u> (≥ 500 consultations / an)		<u>Répartition des contacts ambulatoires</u> selon le conventionnement (prestataires ≥ 500 contacts/ an)	
	2018	2022	2018	2022	2018	2022
	Médecin généraliste					
Conventionné total	86%	91%	84%	88%	85%	89%
Partiellement conventionné	1%	0%	1%	1%	1%	1%
Non conventionné	13%	9%	15%	12%	14%	10%
Médecin spécialiste						
Conventionné total	71%	75%	57%	58%	44%	49%
Partiellement conventionné	6%	4%	9%	9%	11%	9%
Non conventionné	23%	21%	35%	33%	45%	42%

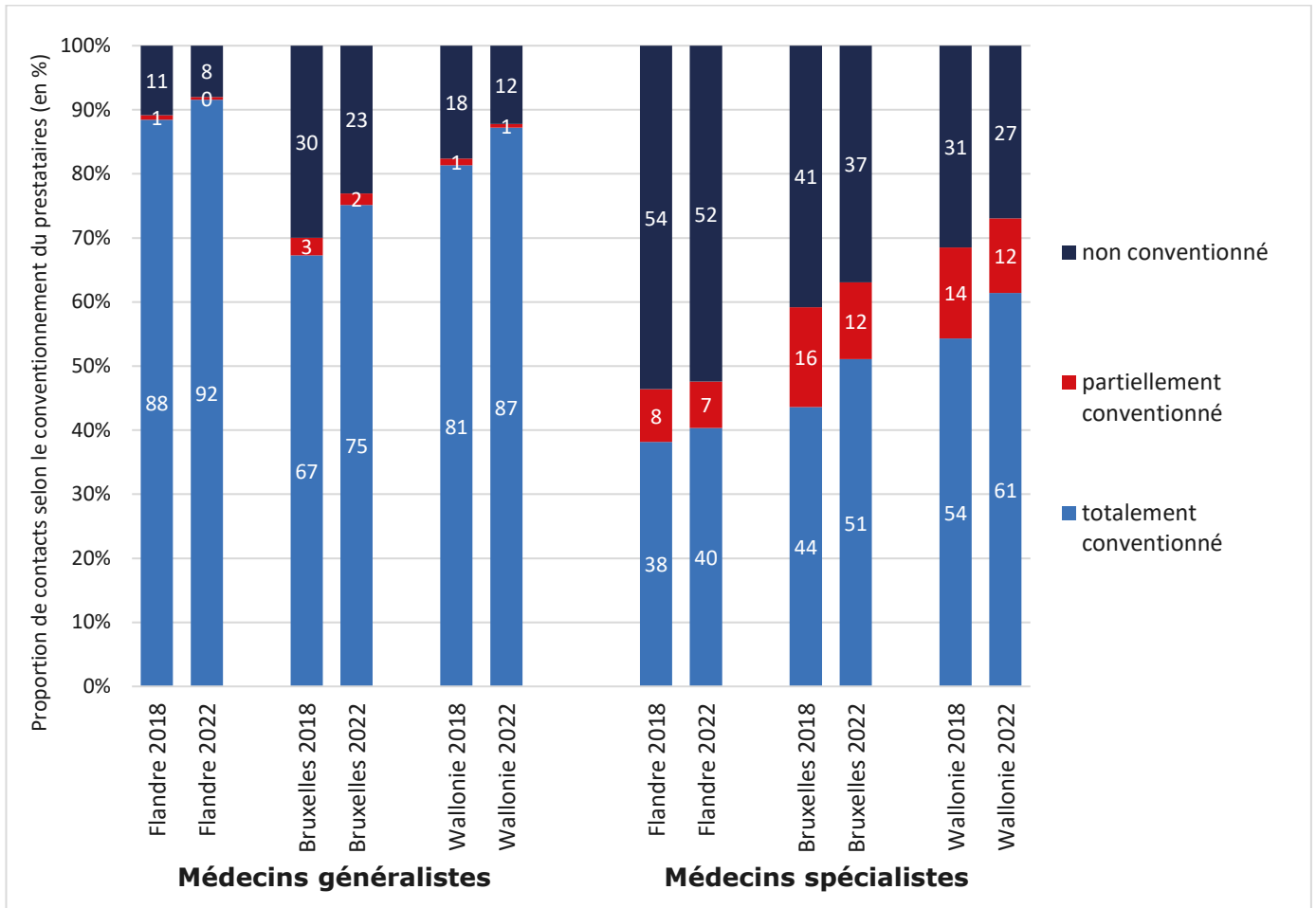
La répartition de contacts ambulatoires selon le conventionnement peut fortement s'écarter du taux de conventionnement des prestataires.

- Tant le taux de conventionnement des médecins généralistes et spécialistes que la proportion de consultations attestées par des médecins conventionnés ont augmenté entre 2018 et 2022.
- La proportion de consultations attestées par des médecins spécialistes conventionnés reste nettement inférieure au taux de conventionnement des médecins spécialistes.

Le détail par spécialité est repris dans l'annexe 1.

3.5. Comparaison régionale

Graphique 6 : Comparaison régionale de la répartition du nombre de consultations selon le statut de conventionnement du prestataire – Evolution 2018-2022

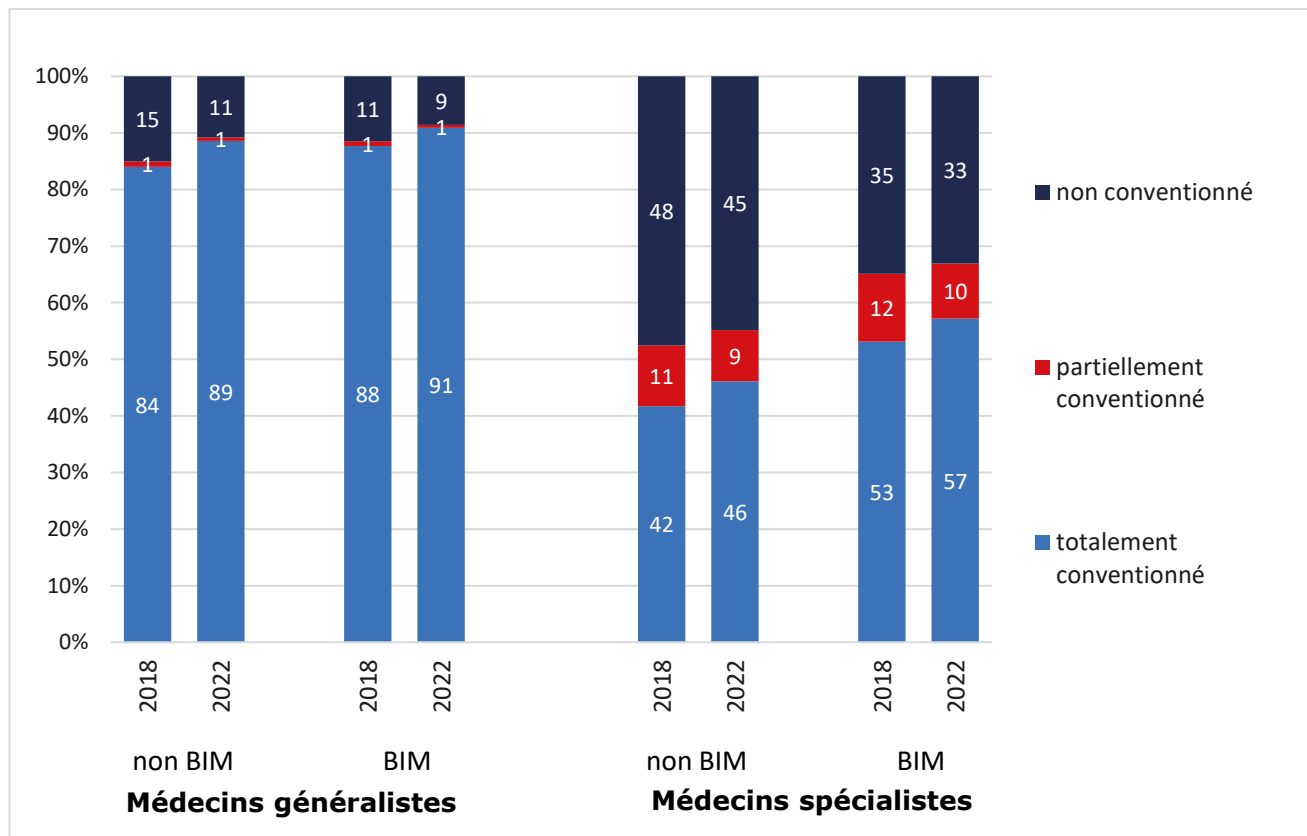


La région est définie sur base du domicile du patient.

- La prise en compte du domicile du patient met en évidence d'importantes différences géographiques.
- La proportion de consultation attestées par des médecins totalement conventionnés a augmenté dans toutes les régions.

3.6. Sécurité tarifaire pour les patients précarisés

Graphique 7 : Evolution de la répartition du nombre de consultations selon le conventionnement du prestataire, par statut social du patient – Evolution 2018-2022



- La proportion de consultation attestées par des médecins totalement conventionnés a augmenté tant pour les patients bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) que pour les autres patients.

Annexes

Annexe 1. Comparaison % conventionnement des médecins vs volume de consultations selon le conventionnement (2022)

	Convention officiel (INAMI) (en %)			Prestataires actifs en ambulatoire (en %)			Volume de consultations (en %)		
	Total. convent.	Partiel. convent.	Non convent.	Total. convent.	Partiel. convent.	Non convent.	Total. convent.	Partiel. convent.	Non convent.
Médecins généralistes	90,7	0,4	8,9	87,6	0,7	11,7	89,2	0,6	10,2
Médecins spécialistes	75,3	4,0	20,8	58,0	8,6	33,4	48,6	9,2	42,2
Anesthésistes	94,9	0,7	4,4	89,0	3,3	7,7	85,0	3,6	11,4
Dermatologues	29,5	6,1	64,4	17,3	8,2	74,5	15,7	9,5	74,8
Chir. plastiques	46,9	4,0	49,1	26,8	8,9	64,2	24,4	10,6	65,0
Ophthalmologues	36,4	6,3	57,3	20,9	9,0	70,1	18,7	9,9	71,4
Gynécologues	48,2	7,8	44,0	30,0	13,9	56,1	26,1	14,9	59,1
Chir orthopédistes	53,1	9,0	37,8	31,3	17,4	51,2	26,1	17,9	56,0
Stomatologues	57,1	6,7	36,2	40,0	15,0	45,0	43,2	14,4	42,4
Urologue	59,9	8,3	31,8	40,5	15,8	43,7	36,8	15,9	47,3
ORL	61,3	10,5	28,2	47,8	16,5	35,8	48,1	15,6	36,3
Neurochirurgiens	68,8	8,3	22,9	52,5	15,3	32,2	43,3	18,9	37,8
Méd phys & réadapt	63,1	4,7	32,3	51,5	7,5	41,0	44,6	8,0	47,3
Radiologue	66,9	1,8	31,2	57,1	3,1	39,9	51,8	3,0	45,2
Chirurgiens	81,7	2,8	15,5	64,3	7,5	28,2	61,0	8,3	30,6
Cardiologues	70,9	4,9	24,3	61,2	7,9	30,9	59,2	6,9	33,9
Neuropsychiatres	88,3	1,5	10,2	65,4	3,8	30,8	66,9	5,5	27,6
Rhumatologues	72,3	7,2	20,5	66,7	11,1	22,2	64,5	11,1	24,3
Gastro-entérologues	76,1	6,1	17,9	69,7	9,0	21,3	69,2	9,4	21,4
Pédiatres	86,8	2,5	10,8	76,7	5,7	17,6	75,5	5,1	19,4
Radiothérapie	84,6	8,7	6,7	70,4	21,1	8,5	72,6	20,1	7,4
Psychiatres	90,5	1,9	7,7	84,1	4,4	11,5	81,5	4,4	14,1
Neurologues	88,5	3,8	7,7	84,6	6,6	8,8	85,7	5,8	8,5
Médecine nucléaire	93,2	1,2	5,6	88,0	1,4	10,6	85,8	1,9	12,3
Oncologues	93,6	4,1	2,3	91,3	6,0	2,6	91,9	5,9	2,3
Pneumologues	91,7	2,7	5,6	88,4	4,9	6,6	87,6	4,3	8,0
Médecine interne	94,3	2,9	2,8	91,4	5,9	2,6	92,1	5,2	2,7
Gériatres	99,5	0,0	0,5	92,3	3,8	3,8	84,5	3,8	11,7
Spéc en méd aiguë	98,2	0,5	1,3	62,5	25,0	12,5	63,7	11,7	24,6

Annexe 2. Liste des codes qualification par spécialité

Spécialité	qualification
médecins généralistes	003 et 004
anesthésistes	100 à 137
chirurgiens	140 à 166
neurochirurgiens	170 à 179
gérontologues	180 à 184
spécialistes en neurochirurgie et neuropsychiatrie	192 à 195
chirurgiens plastiques	210 à 222
gynécologues	340 à 369
ophtalmologues	370 à 397
otorhinolaryngologistes	410 à 422
urologues	450 à 459
chirurgiens orthopédiques	480 à 496
stomatologues	520 à 521
spécialistes des maladies vénériennes (dermato-vénérologues)	550 à 569
spécialistes en médecine interne	573 à 598
pneumologues	620 à 638
gastro-entérologues	650 à 659
oncologues médicaux	660
pédiatres	689 à 699
cardiologues	730 à 739
neuropsychiatres	760 à 764
neurologues	770 à 779
psychiatres	780 à 784
rhumatologues	790 à 799
spécialistes en médecine aiguë	800
spécialistes en médecine physique et réhabilitation	830 à 839
spécialistes en radiodiagnostic	930 à 939
spécialistes en radiothérapie	960 à 965
spécialistes en médecine nucléaire	970 à 997

Annexe 3. Codes de nomenclature pris en compte pour la sélection des contacts ambulatoires

Médecins généralistes

Consultations et visites : 101010, 101032, 101054, 101076, 103110, 103132, 103213, 103235, 103412, 103434, 104215, 104230, 104252, 104510, 104532, 104554

Médecins spécialistes

Consultations : 101275, 101290, 101592, 101614, 101636, 101651, 102012, 102034, 102071, 102093, 102115, 102130, 102152, 102174, 102196, 102211, 102255, 102270, 102292, 102314, 102336, 102351, 102373, 102535, 102550, 102572, 102594, 102616, 102631, 102653, 102675, 102690, 102712, 102734, 102756, 102815, 102830, 102874, 102896, 102911, 102955, 102970, 103014, 103051, 103073, 103736, 103751, 103773, 103795, 103810, 103832, 103250, 103456, 103471, 104812, 104834, 104856, 104871, 105092, 105114, 105136, 105151, 105173, 105195, 105372, 105394, 105416, 105431, 105453, 105475, 105490, 105512, 105534, 105556, 105571, 105593, 105615, 105630, 105652, 105674, 105696, 105711, 105733, 105755, 105770, 105792, 105814, 105836, 105851, 105873, 105895, 105910, 105932, 105954, 105976, 105991, 106293, 106315, 106330, 106352, 106374, 106396, 106411, 106433, 106455, 106470, 109513, 109631, 109535, 109550, 109653, 109572, 109336, 109351, 109410, 109432, 109454, 109675,

Spécialistes en radiodiagnostic

Honoraires de consultance : 460670, 460795